



"Laissons dire et faisons bien"

Préavis N° 03/06.2018 - section des infrastructures

Rapport de la commission sur le préavis N° 03/06.2018 - Financer l'étanchéité des tuyaux existants permettant de protéger la nappe phréatique à l'avenue de Taillecou

Demande d'un crédit de CHF 270'000.-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission désignée par le bureau, composée de :
Messieurs Alain Folly, Luc Moret, David Mondada et Eric Janicaud, rapporteur s'est réunie le lundi 13 août 2018 en présence de Mme Barbara Regamey, municipale en charge du dossier. Nous remercions Mme Regamey pour ses explications et ses réponses claires à nos questions.

Contexte général :

Le plan général de l'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de St-Prex prévoit la mise en conformité de l'évacuation des eaux, à savoir la poursuite de la mise en séparatif des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC) selon le planning communal et au fur et à mesure des opportunités qui se présentent.

Dès février 2019 des travaux à l'avenue de Taillecou, préavis n°03 /05.2017 accepté par le conseil communal, vont débuter.

Ce projet avait été mis en consultation préalable auprès des instances cantonales donnant lieu à un préavis en date du 20 juin 2011. Celui-ci comportait des remarques générales pour la protection des eaux souterraines. Ces travaux d'assainissement sont prévus à proximité des captages d'eau potable du vieux moulin, unique alimentation d'eau potable sur la commune de St-Prex. Autour de ces ouvrages, les instances cantonales, ont classifié des zones de protection des eaux en trois catégories : zone S1 (proche), S2 (rapprochée) et S3 (éloignée). Or ces zones sont particulièrement vulnérables en cas de pollution ou d'accidents et font l'objet d'une loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 et d'une surveillance permanente du canton et de la commune.

Un projet définitif a été soumis à ces mêmes instances en juillet 2017 et en octobre 2017 un courriel de ces instances nous informait que des éléments complémentaires devaient être apportés afin de réduire davantage ces risques.

Une séance à mi-décembre 2017 en présence de deux représentants de la DGE a eu lieu afin de demander une explication sur les nouveaux éléments à mettre en conformité

notamment, mise en conformité du bâtiment et du parking du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin par la réhabilitation des collecteurs EC, d'où ce présent préavis.

Voir plan de projet N° 1330/4F (annexé)

Situation actuelle :

La construction du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin date des années 1970 et son extension en 1993. Cette extension s'est réalisée sous les conditions de l'ancienne législation concernant la protection des eaux qui tolérait encore des constructions en zone S2 (capacité limitée) ce qui n'est plus le cas actuellement avec la nouvelle loi fédérale.

Le bâtiment principal du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, la place de stationnement situé à l'ouest, ainsi que les réseaux souterrains situés devant ce même bâtiment sont en zone S2 de protection de seaux. Seul le collecteur EU du centre qui, est en matière parfaitement étanche (PE) répond aux directives en vigueur. En effet, les collecteurs des EC sont en matière PVC ou en béton, non conforme au regard de la législation en zone S2.

Le revêtement en enrobé de la place de stationnement doit être parfaitement étanche et les grilles d'évacuation des eaux de surface pourvues de dépotoirs/ déshuileurs étanches, ce qui n'est pas le cas. De plus une fissure longitudinale du revêtement actuel est présente et les sacs des grilles sont en béton.

Situation projetée :

Centre Culturel et sportif du Vieux-Moulin :

Les réseaux existants étant partiellement en zones S2 et S3 de la loi sur la protection des eaux, le canton exige que ces installations soient mises aux normes. Le projet prévoit le remplacement de trois grilles et sacs existants du parking, côté ouest par des dépotoirs / déshuileurs en PE avec des fonds coniques et des coudes plongeants permettant ainsi de piéger l'écoulement accidentel de produits polluants.

Après sondages et ouvertures sur tous les coudes des collecteurs EC ceinturant le bâtiment, des travaux de chemisage seront réalisés à l'intérieur des collecteurs par la pose d'une gaine en résine polyester thermodurcissable d'une épaisseur de 5 mm, conforme à la norme SIA 190 en assurant une étanchéité parfaite. La longueur à chemiser est de 180 m.

De plus une bande d'environ 1 m de largeur du revêtement en enrobé, actuellement fissuré, passant par les trois grilles de récupération des eaux de ruissellement du parking sera refaite et façonnée légèrement incurvée garantissant ainsi une bonne étanchéité et une meilleure récolte des eaux de ruissellement du parking.

Domaine public communal :

Le domaine et les infrastructures communales doivent également répondre aux mêmes exigences. Le canton demande une mise en conformité raison pour laquelle les grilles des routes existantes, les collecteurs, les fonds des chambres de contrôle seront aussi étanchéifiés.

Réseaux privés des biens-fond du quartier :

Les parcelles situées dans le quartier comprises entre la route de Morges, l'avenue de Taillecou et le chemin du Vieux-Moulin doivent être mises en conformité, si cela n'est pas déjà le cas. Il est prévu de procéder, pendant les travaux, à un contrôle par teintage des canalisations existantes. Un rapport détaillé sera transmis aux propriétaires afin d'entreprendre si nécessaire les mises en séparatifs des eaux usées et claires, l'étanchéité des tuyaux..etc., car les privés sont tenus d'appliquer les mêmes exigences.

Justification :

Cette demande de crédit s'inscrit dans une démarche logique de permettre ces travaux au fur et à mesure que des opportunités se présentent. Par le passé, notre autorité a réalisé des démarches similaires, comme par exemple le préavis « N° 17/09.2015-section des infrastructures Financer la mise en séparatif entre la route de Morges et de l'avenue Taillecou »

Notre exécutif profitera des travaux planifiés dans la zone considérée en 2019 pour coordonner les travaux soumis dans le présent préavis.

Les exigences en lien avec la loi fédérale sur la protection des eaux, ainsi que la sommation des instances cantonales pour se mettre en conformité nous oblige à réaliser ces travaux.

Devis estimatif :

Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin :

• Travaux de terrassement	Fr .	21'000.00
• Fourniture, pose, raccordement des nouvelles grilles d'évacuation des eaux de surface	Fr.	11'500.00
• Réhabilitation des collecteurs EC existants par gainage du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	Fr.	45'400.00
• Surveillance hydrogéologique des travaux	Fr.	500.00
• Estimation des honoraires pour étude et surveillance des travaux	Fr.	9'000.00
	
Sous-total, y compris divers et imprévus	Fr.	87'400.00
TVA arrondie	Fr.	6'800.00
	
Total centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	Fr.	94'200.00

Domaine public communal et réseau privé des biens-fonds du quartier :

• Contrôle de conformité de la mise en séparatif des bâtiments bordants l'avenue de Taillecou (réseau privé)	Fr.	11'200.00
• Remplacement de grilles existantes par de nouveaux sacs avec fonds étanches en PE	Fr.	36'000.00
• Gainage supplémentaires des collecteurs EC dans la Zone de protection S3	Fr.	41'000.00
• Modification du matériau à utiliser pour le tronçon N-N'	Fr.	5'520.00
• Modification du matériau des fonds des chambres de visite EC au point N	Fr.	1'000.00
• Chemin de Perreret, déversoir d'orage	Fr.	1'000.00
• Essai d'étanchéité par tronçons tous les nouveaux collecteurs EC/EU situés dans les zones S2 et S3	Fr.	12'600.00
• Essai d'étanchéité par tronçons du collecteur EU existant en PE du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	Fr.	3'600.00
• Essai d'étanchéité de la STAP et du collecteur EU du bâtiment du local du sauvetage	Fr.	2'500.00
• Surveillance hydrologique	Fr.	17'500.00
• Estimation des honoraires pour études et surveillance	Fr.	13'300.00
• Imprévus et divers	Fr.	17'980.00
	
• Sous-total	Fr.	163'200.00
• TVA arrondie	Fr.	12'600.00

Total domaine public et réseau privé

Fr. 175'800.00

Récapitulatif :

• Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	Fr.	94'200.00
• Domaine public et réseau privé	Fr.	175'800.00

Total général

Fr. 270'000.00

Incidences financières :

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

La dépense de Fr. 94'200.00 pour le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin sera amortie en une seule fois, en 2020, par reprise du compte de réserve n° 9281.04 « fonds rénovation d'immeubles ».

La dépense de Fr. 175'800.00 pour le domaine public et le réseau privé sera amortie dès 2020, en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 5'800.00, le solde de la dernière année.

Impact sur l'environnement :

Les travaux du présent préavis poursuivent les objectifs généraux du PGEE prévoyant à terme la mise en séparatif intégral du territoire communal construit et la protection de la nappe phréatique. En réalisant ces travaux nous répondons aux exigences en matière de protection de la nature et notamment celle de l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux).

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux d'étanchéification des tuyaux existants permettant de protéger la nappe phréatique à l'avenue de Taillecou.
2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 270'000.00
3. D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.
4. D'admettre que la dépense de Fr. 94'200.00 pour le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin soit amortie en une seule fois, en 2020, par reprise du compte de réserve n°9281.04 « fonds rénovation d'immeubles » et que la dépense de Fr. 175'800.00 pour le domaine public et le réseau privé soit amortie dès 2020, en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 5'800.00, le solde la dernière année.

Rapport établi à St-Prex, le 21 août 2018

Au nom de la commission
Le Rapporteur :

Alain Folly en remplacement
d'Eric Janicaud

